

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2

présenté par
Mme Gruet

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« ainsi que la valeur travail dans notre pays »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de pousser le législateur ainsi que le Gouvernement a un véritable débat : celui de la valeur travail dans notre pays.

Discuter du volet retraites en occultant la valeur travail dans son ensemble n'a pas de sens.

Depuis plusieurs jours, les discours pleuvent sur le fait que travailler pourrait faire gagner autant, voire plus d'argent pour les français.

Qui pour croire à ces théories farfelues ?

Aujourd'hui, notre rapport au travail évolue. Les enquêtes d'opinion indiquent que le travail n'est plus l'alpha et l'omega dans la vie de nos concitoyens.

Le législateur doit entendre ce changement et proposer des solutions afin que le travail redevienne le meilleur moyen d'émancipation.

En effet, c'est bien grâce au travail que nous créons la richesse. Une richesse ensuite redistribuée pour financer nos services publics, nos infrastructures routières etc.

Il n'y pas d'argent magique, si ce n'est que la somme des cotisations et prélèvements obligatoires des travailleurs français.

C'est la raison pour laquelle, la représentation nationale doit se saisir de ce projet de loi pour créer les conditions visant à encourager la valeur travail dans notre pays.

Il n'apparaît pas décent de discuter de l'allongement de la durée de cotisation ou même d'un âge de départ sans prendre en considération la vie au travail des français. Discuter de l'allongement de la durée de cotisation des actifs de plus de 50 ans, sans évoquer le débat sur les 35h, ni une remise sur le marché du travail des français bénéficiaire du revenu de solidarité active, ne peut être accepté en l'état.

Ce travail doit être collectif pour ne pas augmenter les impôts et cotisations sociales qui pèsent lourdement sur le travail dans notre pays.

Ce débat est majeur, et cette modification proposée doit pouvoir en être l'occasion.